

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

Résolution N°	Organes émetteurs	Décision du Conseil	Résolution
B1	Comité provincial des francophones, Conseil de district de Sudbury	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO permette à un membre du Comité des francophones d'assister aux conférences, activités et réunions spéciales de tous les comités visés par l'équité à titre de liaison pour les services en français.
B2	Conseil de district de Sudbury	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO alloue 10 000 \$ au Conseil de district de Sudbury afin d'appuyer la participation active du Conseil aux activités de la Journée au soleil et de la fête du Travail à Sudbury.
B4	Section locale 665	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO aide les petites sections locales en payant les heures de temps libre au taux salarial de 90 % afin de reconnaître et de prendre en compte la quantité de travail nécessaire pour représenter adéquatement les membres des petites sections locales situées dans une vaste zone géographique.
B5	Section locale 475	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE les conditions d'admissibilité pour bénéficier du Fonds Northern Lights soient modifiées de manière à englober <u>toutes</u> les sections locales, de grandes tailles, éloignées, polyvalentes, à unités multiples, dans <u>toutes</u> les régions du SEFPO, et que le mandat du Fonds Northern Lights soit élargi au-delà de l'aide financière qui est apportée aux sections locales des régions éloignées qui ne sont pas capables de couvrir le coût du minimum imposé par les Statuts de 4 réunions du CEL et de deux assemblées générales des membres par année, afin d'inclure également des aides pour compenser les dépenses de déplacement nécessaires que les sections locales polyvalentes et à unités multiples doivent assumer pour effectuer les activités ordinaires et normales pour représenter leurs membres.
B6	CPDP	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO instaure des bourses d'études à l'intention des étudiantes et étudiants racialisés issus de la famille d'un membre du SEFPO et

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

			<p>qui poursuivent des études postsecondaires ou un programme d'apprentissage – deux bourses d'études, l'une devant être attribuée à une étudiante. La bourse d'études sera appelée la bourse d'études Jonathan Khan; et</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les récipiendaires de la Bourse d'études Jonathan Khan seront choisis par le Caucus des gens de couleur et recevront une bourse de 1 000 \$ chacun.</p>
B7	CPDP	Contre	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO organise un « Programme de mentorat des jeunes travailleurs » de deux semaines à l'intention des membres qui s'auto-identifient comme des jeunes travailleurs et qui auront été sélectionnés par le Comité provincial des jeunes travailleurs et qui seront encadrés par du personnel du SEFPO de tous les services principaux; et</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO élabore une disposition pour remplacer le salaire hebdomadaire de la personne; et</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO paye pour l'hébergement, y compris les repas, les frais de déplacements et d'hôtel de la personne qui est sélectionnée pour participer au « Programme de mentorat des jeunes travailleurs »; et</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le programme soit dispensé au siège social du SEFPO (100, chemin Lesmill, Toronto, Ontario, Canada) et que la personne sélectionnée ne peut participer qu'une seule fois au « Programme de mentorat des jeunes travailleurs ».</p>
B9	CPDP, CPFr et CPF	Contre	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO embauche un deuxième agent de formation bilingue.</p>
B10	Conseil de district de Thunder Bay	Contre	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO embauche trois agents de l'équité salariale temporaires dans l'Unité de l'équité salariale.</p>

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

B11	Comité provincial des francophones (CPFr), CPJT, CPF	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO fasse un don de 2 500 \$ par an à l'Ontario Network of Injured Workers Group.
B12	Conseil de district de la région du Grand Toronto	Contre	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO continue d'appuyer le principe électoral pour sélectionner les délégués qui assistent aux congrès des centrales syndicales auxquelles le SEFPO est affilié et autorisé à envoyer des délégués; et</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO s'efforce d'assurer une représentation régionale exhaustive à ces congrès syndicaux; et</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO augmente le nombre de suppléants à ces congrès, qui sont élus à chaque réunion régionale, deux (2) fois plus que le nombre de délégués élus dans chaque région, afin d'accroître le nombre de suppléants qui peuvent être appelés à remplacer un délégué élu de la même région dans l'impossibilité d'y assister; et</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE si le SEFPO décide d'envoyer davantage de délégués à ces congrès, au-delà du nombre énoncé dans les politiques, alors TOUS ces délégués proviendront de la liste des suppléants élus dans chaque région, et un nombre égal de délégués supplémentaires est alloué à chaque région.</p>
B13	CPJT, CPDP, CPF	Contre	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO rembourse les heures compensatoires et/ou accumulées au taux équivalent aux membres qui fournissent les justificatifs à l'appui et dont le remplacement du salaire a été précédemment autorisé; et</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO encourage l'utilisation des heures compensatoires et/ou accumulées comme alternative aux heures pour les activités syndicales puisque ce système permet au SEFPO d'économiser des fonds précieux et d'élargir la participation.</p>

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

B14	Section locale 732	Contre	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO octroie une subvention de 1 500 \$ pour moderniser les systèmes de communication et/ou les périphériques (par exemple les logiciels) des sections locales;</p> <p>IL EST DONC RÉSOLU QU'une telle subvention est renouvelable tous les cinq (5) ans, avec la possibilité de reporter les fonds non inutilisés pendant la première période de cinq ans à la période de cinq ans suivante, à condition que le montant total du fonds des communications de la section locale ne dépasse pas 5 000 \$.</p>
B17	Conseil de district de Thunder Bay	Contre	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO crée un poste de conseiller/spécialiste en prestations du SP, à titre de projet pilote pendant un an, en tant que personne-ressource et défenseur des membres du SP afin d'apporter son soutien et expertise pour obtenir les meilleurs droits possibles aux membres;</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le financement de ce poste proviendra du fonds de prévoyance.</p>
C1	Section locale 557	Contre	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO entreprenne un projet de recherche pour examiner les gains et les pertes dans le libellé contractuel des principales conventions collectives à l'échelle de la province en étudiant chaque article qui donne des droits et indemnités aux membres et en créant une base de référence en matière de jurisprudence; et</p> <p>II EST EN OUTRE RÉSOLU QUE ces renseignements soient procurés aux équipes de négociation respectives au moins six mois avant l'avis de négociation; et</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE les équipes de négociation utilisent ces renseignements pour recommander des modifications au libellé contractuel afin d'améliorer les droits des membres.</p>

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

C2	Section locale 369	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QU' un travailleur des services essentiels et d'urgence ait le droit de recevoir une indemnité de grève tant que le membre effectue un minimum de quatre (4) heures ou plus de tâches de grève par jour, ou un minimum de vingt (20) heures ou plus par semaine afin d'assurer une présence massive et continue sur le piquet de grève.
C3	Section locale 318	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO augmente l'indemnité de grève des membres engagés dans une grève légale à 50 \$ par jour pour un maximum de 250 \$ par semaine de la première à la troisième semaine d'une grève légale; et IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO augmente l'indemnité de grève des membres engagés dans une grève légale à 60 \$ par jour pour un maximum de 300 \$ durant une grève légale qui dure quatre semaines et au-delà; et
C4	Section locale 603	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE toutes les conventions collectives du SEFPO contiennent un libellé permettant aux sages-femmes de rédiger et signer des attestations médicales aux membres du SEFPO.
C5	Section locale 527	Contre	II EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO s'efforce de créer des listes de tâches de grève adaptées en temps opportun afin d'aider les unités de négociation et les membres qui font face à une grève imminente, et tient à jour ces listes de tâches de grève adaptées en consultant les sections locales et les organisations syndicales tout en reconnaissant que l'accommodement doit être fourni de manière à respecter la dignité de la personne.
C6	Section locale 527	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO affecte du personnel juridique, ainsi que des ressources juridiques, pour faire de la recherche sur le droit de passage et les droits des biens et de la propriété afin d'élaborer des ressources et des lignes directrices fondées sur le droit

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

			qui permettront d'aider et d'appuyer les unités de négociation du SEFPO en grève qui ont été priées de quitter une propriété, de ne pas empiéter ou de ne pas traverser une propriété dont le passage et les droits de passage sont normalement permis.												
C7	Section locale 224	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le membre reçoive un paiement supplémentaire pour la garde des personnes à charge.												
C8	Conseil de district de la région du Grand Toronto	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE l'indemnité de grève politique soit augmentée de 25 \$ de la première à la troisième semaine de grève et de 40 \$ au-delà de la troisième semaine de grève.												
C9	Section locale 446	Contre	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE l'indemnité de grève soit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Semaine 1 maximum par jour</th> <th>Semaine 1 maximum par semaine</th> <th>Semaine 2 + maximum par jour</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Membre</td> <td>75 \$</td> <td>375 \$</td> <td>100 \$</td> </tr> <tr> <td>Par personne à charge</td> <td>10 \$</td> <td>50 \$</td> <td>12 \$</td> </tr> </tbody> </table>		Semaine 1 maximum par jour	Semaine 1 maximum par semaine	Semaine 2 + maximum par jour	Membre	75 \$	375 \$	100 \$	Par personne à charge	10 \$	50 \$	12 \$
	Semaine 1 maximum par jour	Semaine 1 maximum par semaine	Semaine 2 + maximum par jour												
Membre	75 \$	375 \$	100 \$												
Par personne à charge	10 \$	50 \$	12 \$												
C10	Division des Services correctionnels de la FPO	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE tous les membres de la Division des services correctionnels, y compris les agents de probation et de libération conditionnelle, tous les employés du personnel de soutien, tous les travailleurs correctionnels dans toutes les prisons et les instructeurs correctionnels seront couverts par une convention collective autonome et propre aux Services correctionnels de la FPO.												
C11	Division des membres retraités	Pour	IL EST DONC RÉSOLU QUE le processus d'établissement des revendications comprenne une présentation de la Division des membres retraités; et												

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

			IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'exécutif provincial de la Division des membres retraités soit invité à faire une présentation à la séance de formation des membres élus à l'échelon central.
D1	Section locale 719	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO supprime le prélèvement des cotisations sur les heures supplémentaires travaillées et que les cotisations s'appliquent seulement sur les heures normales effectuées.
E1	Section locale 137 et Conseil de district de London	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO redouble d'efforts pour lutter contre l'intimidation, le racisme, la discrimination et toute autre action qui inhibe la liberté d'expression et améliorer la formation dans ce domaine; et IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO organise, par l'intermédiaire de comités visés par l'équité, des assemblées publiques à l'échelle de la province afin d'éduquer et de sensibiliser les membres et la communauté à ces questions.
E2	Section locale 112	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO redouble d'efforts pour lutter contre l'intimidation, le racisme, la discrimination et toute autre action qui inhibe la liberté d'expression et améliorer la formation dans ce domaine; et
E3	CPDP	Pour	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO éduque nos membres sur l'importance de l'égalité en matière de représentation par l'entremise de notre cours à l'intention des nouveaux présidents.
EB1	Conseil exécutif	Pour	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO favorise l'apport de changements au niveau des lois et normes du travail et de l'emploi, afin de : <ul style="list-style-type: none"> • faire en sorte que de plus en plus de travailleurs de l'Ontario soient représentés par un syndicat et jouissent de l'appui d'une convention collective pour améliorer leurs salaires et conditions de travail; • augmenter le salaire minimum en Ontario à 15 \$ de l'heure dès que possible; • assurer un salaire égal pour un travail égal à tous les

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

			<p>travailleurs à temps partiel, temporaires et temporaires d'agences de placement;</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmenter le financement au titre de l'application de la <i>Loi sur l'équité salariale</i> dans le secteur privé et le secteur public; • garantir des congés de maladie payés à tous les Ontariens; • empêcher les employeurs de qualifier à tort leurs employés « d'entrepreneurs indépendants », ce qui leur fait perdre leurs protections juridiques et droits à l'assurance-emploi et aux prestations du RPC; et • éliminer les exemptions en vertu de la <i>Loi sur les normes d'emploi</i> pour les catégories de travailleurs qui sont exclus des garanties du salaire minimum, des heures supplémentaires et des jours fériés payés. <p>II EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO soutienne la campagne « \$15 & Fairness » et encourage les membres du SEFPO, ses sections locales et ses conseils de district à appuyer activement la campagne.</p>
EB2	Conseil exécutif	Pour	<p>II EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO continue de s'opposer à la privatisation de la distribution d'électricité et d'alcool; et</p> <p>II EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la campagne du SEFPO visant à défendre la distribution publique d'alcool implique de sensibiliser et communiquer avec des organisations et individus qui ont les mêmes idées, qui sont chargés de faire appliquer les lois, de la santé publique, de la recherche et du traitement des toxicomanies, dans les milieux universitaires, au sein du public et parmi les dirigeants élus aux paliers provincial et municipal; et</p> <p>II EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO poursuive sa lutte pour des salaires équitables à la Régie des alcools de l'Ontario et dans toutes les unités de négociation du SEFPO;</p> <p>II EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO appuie les travailleurs du secteur de l'électricité dont les</p>

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

			salaires, avantages sociaux et pensions sont particulièrement visés par les propositions du rapport Clark.
EB5	Conseil exécutif	Pour	II EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO s'engage à participer à la campagne « Je ne me reconnais pas » et encourage nos employeurs à en faire de même dans le cadre de notre initiative globale visant à améliorer la santé et la sécurité au travail.
EB7	Conseil exécutif	Pour	II EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO commence à planifier une vaste campagne médiatique à l'automne 2015 qui soulignera l'impact du gel du financement sur les services que fournissent les hôpitaux et sur l'accès aux soins de la santé pour tous les Ontariens. II EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO travaille avec les parties intéressées pour faire en sorte que les fonds réservés aux paiements de transferts fédéraux en matière de santé restent aux niveaux actuels.
EB9	Conseil exécutif	Pour	II EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO exige la mise sur pied immédiate d'une enquête publique indépendante ayant pour mandat d'enquêter sur l'utilisation des fonds publics pour privatiser des programmes et services du secteur public
EB10	Conseil exécutif	Pour	IL EST DONC RÉSOLU QUE que le SEFPO continue d'exercer des pressions sur la première ministre de l'Ontario pour qu'elle mette sur pied une enquête publique indépendante sur l'industrie de la privatisation selon les règles énoncées dans la <i>Loi sur les enquêtes publiques</i> ; et IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO exhorte chaque député provincial et conseil municipal de la province à appuyer la tenue d'une enquête publique.

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

EB11	Conseil exécutif	Pour	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO finance une vaste campagne provinciale de lobbying et de relations publiques en 2015 pour lutter contre la privatisation et les partenariats publics-privés (P3) en Ontario. Cette campagne, qui sera sous la direction d'un groupe du Comité exécutif et de toute personne désignée par le président, sera mise sur pied par le président, qui présidera le groupe.</p>
EB13	Conseil exécutif	Pour	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO réaffirme son soutien continu aux Métallos de la section locale 9176 dans leur lutte pour un contrat équitable avec leur employeur, la société Crown, et</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO approuve la campagne de boycottage des canettes de bière qui exhorte les consommateurs à acheter leur bière en bouteilles plutôt que dans les canettes fabriquées par la multinationale américaine Crown Holdings, et</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO se joigne à ses alliés du monde du travail pour exhorter le ministre du Travail, Kevin Flynn, à intervenir afin de pousser la société Crown à retourner à la table de négociation et à négocier un contrat équitable, notamment en ordonnant l'arbitrage exécutoire si nécessaire, et</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO communique notre appui à la campagne de boycottage des canettes de bière et d'autres produits fabriqués par la société Crown au Syndicat des Metallos, au SNFPP et au CTC, et à toutes les sections locales, à tous les conseils de district et comités du SEFPO, ainsi que des informations sur la campagne de boycott, mais aussi les marques et les produits vendus dans des canettes fabriquées par la société Crown et qui devraient être boycottés.</p>

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

H1	CPDP, CPFr, CPJT, CPF	Pour	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO entreprenne une évaluation exhaustive de tous les bâtiments et s'assure que les systèmes d'alarme visuelle et sonore sont installés dans tous les bâtiments.
J1	Section locale 318	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO rembourse les soins pour une personne à charge au maximum du minimum prévu, avec justificatif à l'appui.
J2	CPDP, CPrFr	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO augmente le taux de remboursement des frais de garde d'enfants afin qu'il reflète le salaire minimum de l'Ontario; et IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO ajuste et maintient le taux de remboursement des frais de garde d'enfants au taux du salaire minimum de l'Ontario.
J4	CPFr, Conseil de district de la RGT, CPJT, CPF	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO augmente le taux de remboursement des frais réels engagés pour les soins prodigués à un enfant/une personne âgée/une personne à charge au taux du salaire minimum et à 50 % de ce taux entre minuit et 8 heures du matin.
J5	Conseil de district de la région du Grand Toronto, CPF	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE lorsqu'un membre prouve qu'il a utilisé le moyen de transport le plus économique, le syndicat lui permette de réclamer le remboursement des frais de transport (qui peut être un billet d'avion, un billet d'autobus ou de train) pour un enfant à charge qui l'accompagne à des événements du SEFPO.
J6	CPJT, Conseil de district de Thunder Bay	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO augmente le taux de remboursement des frais de garde d'enfants afin qu'il reflète le salaire minimum de l'Ontario; et IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO ajuste et maintienne le taux de remboursement des frais de garde d'enfants au taux du salaire minimum de l'Ontario.

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

K1	CPDP, CPFr	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO appuie les efforts des groupes visés par l'équité d'avoir une table de présentation lors des différentes activités en veillant à ce que les organisateurs invitent les groupes visés par l'équité à leurs événements.
K2	CPDP, CPFr, CPJT, CPF	Pour	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO célèbre annuellement la Journée Rose le deuxième mercredi d'avril et souligne l'événement qui a été à l'origine de cette journée.
K3	Conseil de district de la région du Grand Toronto, section locale 568	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE dans les cas où le représentant régional d'un comité visé par l'équité ne peut pas assister au congrès d'une centrale syndicale à laquelle le SEFPO est affilié et a le droit d'envoyer des délégués, le suppléant élu à ce comité et de la même région sera autorisé à y assister pour remplacer le représentant régional du comité visé par l'équité.
L2	Section locale 112 CPDP, CPFr, CPJT, Conseil de district de London, CPF, Cercle des Autochtones	Pour	IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO travaille avec le SNEGSP et le CTC pour exercer des pressions sur le gouvernement fédéral et avec les activistes du SEFPO pour exercer des pressions sur les gouvernements provinciaux afin d'adopter un plan qui garantit que les peuples des Premières Nations qui habitent dans les réserves ont accès à une eau potable et saine pour la santé par l'entremise d'un organisme public et à but non lucratif.

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

L3	Section locale 112 CPDP, CPFr, CPJT, Conseil de district de London, CPF, Cercle des Autochtones	Pour	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO travaille avec le SNEGSP et le CTC pour exercer des pressions sur le gouvernement fédéral et avec les activistes du SEFPO pour exercer des pressions sur les gouvernements provinciaux afin qu'ils mettent en œuvre les recommandations contenues dans le rapport du Bureau de l'enquêteur correctionnel sur les détenus autochtones (mai 2014) et appuie l'élaboration d'une stratégie pour diminuer le pourcentage astronomique de détenus autochtones dans les établissements correctionnels.
L4	Section locale 557 et section locale 561	Contre	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO procure une formation à ses activistes afin de savoir comment trouver les « dépenses d'argent inutiles », y compris sur la façon de déposer des demandes d'accès à l'information; et IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO mette en évidence les gaspillages dans les services publics où travaillent des membres du SEFPO, y compris les millions de dollars dépensés en publicité par les collègues et l'argent gaspillé pour présenter des candidatures à des concours qui récompensent les « meilleurs employeurs »; et IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO travaille avec ses alliés de la communauté et utilise ces renseignements pour informer le public et montrer comment l'argent des contribuables de la province est réellement dépensé.
L5	Section locale 719	Pour	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO reconnaisse que les membres de la Division des services correctionnels doivent avoir le statut de premiers intervenants; et IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO appuie les pressions exercées par l'équipe du CREM des Services correctionnels sur le gouvernement libéral afin que ce dernier enchâsse cette mesure dans la loi.

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

L6	Section locale 318	Pour	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO continue d'exercer des pressions sur le gouvernement de l'Ontario afin qu'il modifie la <i>Loi sur sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail</i> de 1997 et reconnaisse le trouble de stress post-traumatique, dont sont atteints des travailleurs en raison de la nature de leur emploi, comme un accident du travail.
L7	Conseil de district de la région Sud Ouest	Pour	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO travaille avec le National Union Action on Retirees Concerns (NUARC) afin de continuer à exercer des pressions sur le gouvernement fédéral afin qu'il augmente les prestations du RPC et du RRQ de 50 % afin que les retraités aient une pension décente à l'avenir; et IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO travaille avec le NUARC pour réaffirmer son engagement et soutien aux régimes de retraite à prestations déterminées et s'oppose aux régimes de pension à cotisations déterminées.
L8	CPDP, CPFr	Pour Avec amendements du Conseil exécutif, juin 2015	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO exerce des pressions, par l'entremise du SNEGSP et du CTC, sur les députés fédéraux afin de mettre fin aux compressions dans les services offerts aux Anciens Combattants, de restaurer les niveaux de services et de rouvrir les neuf (9) bureaux des Anciens Combattants qui ont été fermés.
L9	CPDP et Conseil de district de London	Contre	II EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO exige la mise sur pied d'une enquête publique indépendante; et IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO organise, par l'entremise du Cercle des Autochtones, des assemblées publiques locales concernant le meurtre et la disparition des femmes et jeunes filles autochtones dans toute la province et en fasse une priorité absolue.

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

L10	CPDP, CPFr et CPJT	<p>Pour</p> <p>Avec amendements du Conseil exécutif, juin 2015</p>	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO exerce des pressions, par l'entremise du SNEGSP et du CTC, sur les députés fédéraux afin d'examiner la détermination du salaire minimum vital, en particulier le coût de la vie et les loyers, le marché du logement, l'assurance pour les soins dentaires et de la vue, l'augmentation des droits de scolarité dans l'enseignement supérieur, les impôts des sociétés et les avantages des PDG et les aides aux personnes vulnérables ainsi qu'aux sans-abri.</p>
L11	CPDP, CPFr, CPJT, Conseil de district de London, CPF, Cercle des Autochtones	<p>Contre</p> <p>Avec amendements du Conseil exécutif, juin 2015</p>	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO exerce des pressions sur le gouvernement provincial, ainsi que sur le gouvernement fédéral par l'entremise du SNEGSP et du CTC pour interdire la fracturation hydraulique (fracturer le schiste) jusqu'à l'achèvement d'une enquête approfondie sur les effets cumulatifs de la fracturation hydraulique sur l'environnement et sur les traités et les droits inhérents des Premières Nations, des Métis et des Inuits.</p>
L12	CPDP, CPFr et CPF	<p>Pour</p> <p>Avec amendements du Conseil exécutif, juin 2015</p>	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO travaille avec le SNEGSP et le CTC pour exercer des pressions sur le gouvernement fédéral afin que ce dernier veille à ce que les fonds servant à procurer des aliments nutritifs bénéficient réellement aux résidents du Nord et examine diverses stratégies pour améliorer le système actuel afin qu'ils aient les moyens d'acheter des aliments nutritifs conformément aux recommandations du Guide alimentaire canadien.</p>

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

L14	CPFr, Conseil de district de la RGT, CPJT, CPF	Pour	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO continue d'exercer des pressions sur le gouvernement de l'Ontario afin qu'il modifie la <i>Loi sur sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail</i> de 1997 et reconnaisse le trouble de stress post-traumatique, dont sont atteints les travailleurs des services d'urgence en raison de la nature de leur emploi à titre de pompiers, policiers, ambulanciers ou gardiens de la paix, soit considéré comme un accident du travail.</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO continue à dispenser de la formation pour éliminer la stigmatisation à l'égard de la maladie mentale, y compris du trouble de stress post-traumatique; et</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO met à profit la négociation collective et/ou le processus mixte de santé et de sécurité afin d'instaurer des services de soutien adéquats pour les membres qui sont atteints de trouble de stress post-traumatique; et</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO veille à ce que tous les travailleurs qui sont exposés à des événements traumatiques au travail et qui sont atteints de trouble de stress post-traumatique sont admissibles à la CSPAAT.</p>
L15	CPFr, CPF	Pour	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO exerce des pressions sur le gouvernement de l'Ontario en organisant une campagne à plusieurs volets pour lutter contre l'érosion des droits et de l'indemnisation des travailleurs blessés qui a commencé depuis les années 1980.</p>
L16	Section locale 527	Contre	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO affecte son personnel des communications et d'autres ressources de communication à l'organisation de campagnes médiatiques et de marketing sur une base régulière et d'un bout à l'autre de la province par l'entremise d'annonces multi-médias afin d'informer le public sur l'importance du travail et des services publics qui sont procurés par les membres du SEFPO au sein de la FPO.</p>

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

L17	Conseil de district de la région du Grand Toronto	Pour	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO appuie la campagne « Sauvons Postes Canada » du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP), y compris en soutenant la promotion de la campagne par l'intermédiaire de réseaux du SEFPO, en incitant les membres du SEFPO à participer au porte-à-porte, et en participant à la lutte et au lobbying politiques.
L18	Division des membres retraités	Pour	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO organise une campagne avec d'autres organisations affiliées (d'autres syndicats, coalitions de la santé locales et de l'Ontario, le CTC, etc...) et d'autres partenaires pour résoudre ces problèmes; et</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO octroie, dans le cadre de ce programme, jusqu'à 10 000 \$ pour couvrir les dépenses des membres de la Division des membres retraités qui assistent à des réunions avec des groupes qui défendent cette cause; et</p> <p>II EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le montant de 10 000 \$ est divisé comme suit :</p> <p>Région 1...1 000 \$ Région 2...1 000 \$ Région 3...1 000 \$ Région 4...1 000 \$ Région 5...1 000 \$ Région 6...2 000 \$ Région 7...2 000 \$</p> <p>II EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'exécutif de la Division des membres retraités de chaque région sélectionne, à l'intérieur de ce cadre budgétaire, les réunions auxquelles elle souhaite participer et le membre retraité qui y participe.</p>
L19	Conseil de district de Thunder Bay	Contre	<p>IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO organise une campagne sur la violence envers les femmes afin d'accroître la sensibilisation du public; et</p> <p>IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO appuie et finance une campagne en 2015-2016 jusqu'à concurrence de 50 000 \$ provenant du fonds de prévoyance.</p>

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

L20	Redondant	Conseil de district de la région du Grand Toronto	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO appuie et soutienne activement la campagne « Fight For \$15 & Fairness campaign » sur tout le territoire de l'Ontario; et IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO continue à lutter pour obtenir un salaire décent pour tous.
L21	CPJT, CPF	Pour	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO exerce des pressions sur le gouvernement provincial pour appuyer la non-application de la <i>Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation</i> .
L22	Section locale 480	Pour	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO exerce des pressions sur le gouvernement de l'Ontario afin qu'il présente un projet de loi qui prendrait en compte la situation du personnel à temps partiel qui travaille des heures à temps plein pendant une période prolongée afin de pouvoir reconverter ces postes à temps partiel en des postes à temps plein si c'est souhaité et procurer des avantages sociaux lorsqu'il y a lieu.
M3	Section locale 137 et Conseil de district de London	Redondant	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO permette à ses membres d'utiliser l'ancien site Web et toutes les informations courantes et archivées et tienne les membres informés des problèmes auxquels sont confrontés nos confrères et consœurs du syndicat; et IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le SEFPO et le Conseil exécutif impliquent les parties prenantes des secteurs et leur permettent de faire des commentaires sur l'élaboration d'un site convivial.
M5	Section locale 112	Redondant	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO utilise le dépôt direct pour les membres qui en font la demande.
M6	Section locale 557	Redondant	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO améliore l'actuel site Web afin de le rendre plus convivial, ajoute tous les renseignements manquants, et le rende compatible avec toutes les plates-formes telles que Internet Explorer, Safari, etc, ou réactive l'ancien site Web dans les trois prochains mois.

Résolutions examinées par le Conseil exécutif après le Congrès 2015 – Rapport de situation

2015

La résolution M9, qui a été adoptée au Congrès 2013, stipule que le Comité des résolutions doit produire un rapport préliminaire au Congrès sur le statut des résolutions de l'année précédente [qui n'ont pas été soumises au Congrès].

O2	CPDP, CPFr, CPJT, CPF, Cercle des Autochtones	Pour	IL EST DONC RÉSOLU QUE le SEFPO fasse en sorte que le désengagement du gouvernement fédéral conservateur dans les soins de santé et son refus de négocier un nouvel accord sur le financement de la santé soit un enjeu électoral majeur lors de l'élection fédérale de 2015.
-----------	--	-------------	--